

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Le public est informé qu'en l'application de l'arrêté du Président en date du 03/08/2021, il sera procédé à l'enquête publique relative au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Val de Somme du **lundi 04 octobre 2021 au 20 octobre 2021 inclus soit pendant 17 jours consécutifs**.

A cet effet, M Jean-Marie ALLONNEAU, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens.

L'enquête se déroulera à la Communauté de Communes du Val de Somme à Corbie : 31 ter rue Gambetta, du lundi 04 octobre 2021 à 9h00 au vendredi 20 octobre 2021 à 17h00, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi 8h30-12h00 et 14h00-17h00).

Monsieur le Commissaire enquêteur recevra à la Communauté de Communes du Val de Somme :

- le lundi 04 octobre de 9 heures à 12 heures
- le samedi 09 octobre de 9 heures à 12 heures
- le mercredi 13 octobre de 14 heures à 17 heures
- le mercredi 20 octobre de 14heures à 17 heures

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec le commissaire-enquêteur.

Le dossier de modification du PLUi et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Communauté de Communes du Val de Somme pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture.

La Communauté de Communes du Val de Somme dispose d'un site internet sur lequel le dossier d'enquête est consultable à l'adresse suivante : www.valdesomme.com pendant la durée de l'enquête.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante CCVS Commissaire Enquêteur 31 ter rue Gambetta 80800 CORBIE ou à l'adresse électronique suivante : plui.valdesomme@valdesomme.com

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Communauté de Communes du val de Somme et dans les 33 communes aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête.

Ils seront également mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes du Val de Somme www.valdesomme.com

Au terme de l'enquête, la modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sera approuvée par délibération du Conseil Communautaire.

**Le Président
Alain BABAUT**